

A retenir







BLACK - ROT Conditions toujours favorables

OÏDIUM Période de forte sensibilité.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 1^{er} au 6 juin 2010 (Source : Météo France – Zone Marcillac)

	Mar 1	Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	Dim 6
Températures	9 16	11 19	8 23	11 26	14 27	16 23
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

	Gamay	Fer	Cab. franc	Chenin
Estaing - Entraygues - Marcillac	19	17	15	17
Millau	17	17	17	17

Rappel des stades :

15 : Boutons floraux agglomérés

17 : Boutons floraux séparés

19 : Début floraison, les capuchons floraux se séparent

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

MILDIOU

• Situation au vignoble

Toujours aucune tache n'a été relevée par les observateurs du réseau.

• Données de la modélisation (Postes des Marcillac, Bruéjous, Valady)

Depuis le 24 mai les cumuls de pluies vont de 11,5 mm pour le secteur de Bruéjous jusqu'à 17,5 mm pour ceux de Marcillac et Valady. Pour la période écoulée, la pression était basse et le risque se maintenait à un niveau faible à moyen.

Les précipitations annoncées par Météo France pour la semaine devraient être faibles et donc ne devraient pas engendrer de nouvelles contaminations.

Évaluation du risque : Le risque demeure faible à moyen pour cette semaine. Compte-tenu des conditions climatiques de la semaine, aucune nouvelle contamination épidémique ne serait à prévoir.

Mesures prophylactiques (extrait de la note nationale mildiou 2010) : Vis-à-vis du mildiou, les conditions de réussite de la lutte chimique sont d'autant plus favorables que sa mise en œuvre est accompagnée de mesures prophylactiques qui viennent limiter le développement du champignon. Trois d'entre elles peuvent être citées :

- éviter la formation des mouillères en réalisant un drainage du sol,
- éliminer tous les rejets (pampres à la base des souches, les semis de pépins,...) qui favorisent l'installation des foyers primaires et participent au démarrage précoce de l'épidémie,
- réaliser des rognages réguliers pour éliminer la jeune végétation très sensible au mildiou et permettre à la pulvérisation d'atteindre plus aisément sa cible.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Quelques drapeaux sont observés sur le secteur de Marcillac (hors du réseau de surveillance).

Évaluation du risque : Le stade phénologique « boutons floraux séparés » (stade de haute sensibilité) étant atteint pour la majorité des parcelles du vignoble, la période très propice au développement de l'oïdium a donc démarré.

BLACK ROT

• Situation au vignoble

Les premières taches sur feuilles ont été observées dans le secteur de Marcillac. Les symptômes détectés la semaine précédente semblent évoluer lentement.

Évaluation du risque : Les conditions sont favorables au développement du champignon et les contaminations survenant à la faveur des pluies annoncées pour cette semaine pourraient être significatives. Maintenez une surveillance dans vos parcelles sensibles. La détection des foyers de maladie sur feuille est un indicateur utile pour la détermination du niveau de risque.

BOTRYTIS

cf BSV Vigne Aveyron n°5

EUTYPIOSE

Évaluation du risque : Profitez de la période qui précède la floraison pour repérer les souches atteintes et procéder au recépage. Le bois malade qui est sectionné doit impérativement être retiré de la parcelle et brûlé.

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération (juillet-août) qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables à cette époque sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

Aucune larve de cicadelle verte n'a encore été observée.

Évaluation du risque : Surveillez l'évolution des populations, notamment sur les parcelles qui ont subi de fortes attaques lors de la campagne précédente.

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat de l'AOC Marcillac et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-